Communiqué de presse
Jeudi 22 octobre 2026

LES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS ONT DÉSORMAIS LEUR ESPACE DÉDIÉ EN DÉCHÈTERIES

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets et de développement de l'économie circulaire, Vienne Condrieu Agglomération renforce son engagement en faveur du réemploi et du recyclage en poursuivant le déploiement de nouvelles filières de valorisation au sein de ses déchèteries.

Chaque année, de nombreux équipements de sport et de loisirs arrivent en fin d'usage alors qu'ils peuvent encore être réparés, réutilisés ou recyclés. L'Agglo déploie désormais une nouvelle filière dédiée aux Articles de Sport et de Loisirs (ASL) **dans 2 de ses déchèteries (Vienne et Villette-de-Vienne).**

À compter du 1er novembre 2026, les habitants du territoire disposeront d'une solution simple et accessible pour offrir une seconde vie à tous ces articles.
La gamme d'équipements acceptés est extrêmement large. Elle comprend entre autres :

- **Cycles et mobilités :** vélos de course et VTT (non électriques), trottinettes (non électriques), rollers, skateboards et leurs accessoires…
- **Activités nautiques et de plein air :** planches de surf, palmes, tubas, bouées, tentes de camping, cannes à pêche, ainsi que le matériel de pétanque ou de tir à l'arc…
- **Sports de balles et de montagne :** skis, bâtons, snowboards, raquettes de tennis, balles, ballons et volants…
- **Équitation :** bombes, selles en cuir…
- **Fitness et musculation :** haltères, tapis de sol, poids, élastiques…
- **Équipements de protection :** casques, genouillères, plastrons…

Toutefois, certains équipements tels que vêtements et chaussures de sport ne relèvent pas de cette filière. Ils convient de la déposer dans les bennes dédiées aux Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC). Tout comme les équipements électriques ou électroniques, tels que trottinettes électriques ou appareils connectés, qui doivent quant à eux être déposés dans les filières spécifiques.

Les équipements collectés seront triés : les articles en bon état pourront être réemployés, tandis que ceux hors d'usage seront démontés afin de valoriser leurs matériaux.

Cette organisation, menée en partenariat avec l'éco-organisme agréé Ecologic, a pour objectif de favoriser le réemploi, la réparation et le recyclage des équipements sportifs et de loisirs usagés afin de limiter leur élimination et préserver les ressources naturelles.

Contact presse :
04 74 78 78 94
communication@vienne-condrieu-agglomeration.fr